

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT de
L'HÉRAULTARRONDISSEMENT de
BEZIERSEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAURENS

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 19
En exercice : 19Quorum : 10
Qui ont pris part à la délibération : 19
Présents : 18
Absents : 0
Pouvoirs : 1

Date de la convocation :

26/03/2026

DELIBERATION n° 2026-18

*L'an deux mille vingt-six,**Le 2 Avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Laurens s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sur convocation de son Maire, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie et sous la Présidence de son Maire.***Présents :****Mesdames** APARICIO Elsa, BALP Coralie, BEHRA Marilyn, CAZALS Séverine, COLIN Céline, CONDAMINE Christiane, CONSTANTIN Corinne, MARTY Florence et THENIERE Hélène.**Messieurs** BESSIERE Michel, BOULLOUIS-VILLANOVA Sébastien, BRAL Amédée, ESPIE Olivier, GUIBERT Antoine, LAPORTE Jean-Pierre, NOFRE Olivier, POLOP-FANS Gilles et ROMERO Jacques.**Pouvoirs :****Mandants**
M. FERREIRA Dimitri**Mandataires**
Mme APARICIO Elsa**Secrétaire de séance : Madame CAZALS Séverine****CLIC PARTAGE**
Désignation des délégués

Monsieur le Maire expose que compte tenu de ses obligations professionnelles, il ne pourra pas assister à toutes les Assemblées Générales et réunions organisées par les associations et structures auprès desquelles la commune a adhéré.

Monsieur le Maire précise que depuis 2012, les délégués M.L.I (Mission Locale d'Insertion Centre Hérault) et RDL (Régie de Développement Local) sont définis par la Communauté de Communes des Avant-Monts.

Dans un souci de bonne administration communale, il propose de désigner, de façon permanente, deux délégués afin de représenter la commune auprès de :

- C.L.I.C Partage (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique du bassin de Béziers) a pour objectif de favoriser dans les meilleures conditions le maintien à domicile des personnes âgées.

Mesdames CONDAMINE Christiane et MARTY Florence se portent candidats

Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote

Le Conseil Municipal,
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Par 19 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

DESIGNE Mesdames **CONDAMINE** Christiane et **MARTY** Florence élues pour représenter, de façon permanente, le Maire et la commune auprès de cette structure

Le Maire Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Fait à Laurens, le 2 Avril 2026
Le Maire,
Jacques ROMERO



Fait et Délibéré,
Le jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,
Jacques ROMERO



La Secrétaire de Séance
Séverine CAZALS

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Séverine Cazals.